
Renvoi de l'adresse de la municipalité de Dunkerque au comité militaire, lors de la séance du 12 juillet 1791

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi de l'adresse de la municipalité de Dunkerque au comité militaire, lors de la séance du 12 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 217;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11640_t1_0217_0000_2

Fichier pdf généré le 05/05/2020

Un membre: Voici, Messieurs, une adresse de la société des amis de la Constitution d'Orange contenant adhésion et parfaite soumission aux décrets de l'Assemblée; ils dénoncent en outre la conduite antipatriotique du second bataillon du régiment Soissonnais qui a refusé de mettre les cravates nationales à ses drapeaux. Voici d'ailleurs le paragraphe qui a trait à cet objet et dont je crois devoir vous donner lecture :

« Garder le silence, ce serait être parjure. Le second bataillon du 40^e régiment, ci-devant Soissonnais, arriva le 10 juin dernier en cette ville. Un sentiment de surprise et d'indignation s'empara de tous les esprits à la vue d'un drapeau sans cravate nationale. Les amis de la Constitution se rassemblèrent en foule, les citoyens soldats se présentèrent à la séance et, à l'unanimité, on arrêta d'y dénoncer une conduite aussi coupable. Instruits de notre délibération, les officiers de ce bataillon tinrent un conciliabule et, feignant d'en avoir reçu l'ordre, ils arborèrent le signe sacré de la liberté. Ce n'est que la crainte qui a pu les porter à cet acte d'incivisme. » (*Murmures.*)

Jedemande le renvoi de cette adresse aux comités des recherches et des rapports.

(Ce renvoi est décrété.)

Un membre fait lecture d'une adresse de la municipalité de Dunkerque, qui envoie les procès-verbaux qu'elle a dressés le 23 juin à l'occasion de l'évasion du roi, et rend compte particulièrement de l'enlèvement, fait par les officiers, des drapeaux du régiment n° 1, de l'empressement que cet enlèvement a produit sur les soldats de ce régiment, et annonce qu'elle espère que l'Assemblée assurera une réparation éclatante de l'injure faite à des braves militaires, qui méritent à si juste titre la reconnaissance de la patrie. (L'Assemblée renvoie cette adresse au comité militaire.)

Un membre annonce que les commissaires envoyés dans les départements de la Meuse, de la Moselle et des Ardennes, sont de retour, et demande qu'ils soient entendus demain avant le rapport des 7 comités réunis sur l'évasion du roi.

(Cette motion est décrétée.)

Une députation des citoyens soldats composant la garde nationale de Passy, Auteuil et Boulogne est introduite à la barre.

M. Denizot, orateur de la députation, s'exprime ainsi :

« Messieurs, les citoyens, gardes nationaux de Passy, Boulogne et Auteuil, toujours fidèles à leur serment, pour le soutien de vos travaux, qui touchent à leur terme, et dont le développement offre l'image de ce qu'ont pu produire, pour le bonheur d'un grand peuple, les efforts réunis du courage, du génie politique, viennent dans le sein de cette auguste Assemblée lui témoigner, à l'exemple de leurs frères de Paris, que leur amour pour la patrie ne redoute rien; qu'ils sont convaincus que mourir pour cette patrie, c'est s'immortaliser; et qu'une assemblée d'hommes libres est plus forte qu'une armée de tyrans.

« Aucun trouble, aucun mouvement, excité par les ennemis du bien public et de la liberté, n'ébranlera cette fermeté calme et déterminée, que nous avons manifestée, depuis l'époque de la Révolution. Oui, dignes représentants de la nation, notre courage, celui de nos concitoyens de toute

la France, sera victorieux, parce qu'il est consacré à la défense d'une cause juste.

« L'Assemblée nationale, voilà notre guide.

« La Constitution, voilà notre cri de ralliement. (*Applaudissements.*)

M. le Président répond :

« Braves citoyens,

« L'expression de vos sentiments est une récompense bien douce des travaux de l'Assemblée nationale : il n'existe donc dans toute l'étendue de l'Empire, qu'un intérêt et qu'un vœu, celui de vivre libre ou de mourir : de pareils sentiments ne furent jamais trahis par la victoire.

« Aussi nos ennemis n'ont-ils d'espoir que dans nos divisions : ils osent compter sur l'excès même de vos vertus; mais vous allez jurer fidélité à la Constitution, soumission à la loi : votre parole ne sera pas vaine ».

M. le Président donne ensuite lecture de la formule du serment.

Les membres de la députation s'écrient : Nous le jurons !

Une députation des jeunes élèves de l'école de dessin, au nombre de près de deux cents, est introduite dans la salle, où ils entrent en marche réglée, au bruit d'une musique militaire, précédés d'un détachement du bataillon des élèves de la garde nationale, et suivis par un détachement de vétérans.

L'orateur de la députation s'exprime ainsi :

« Messieurs, dans un moment où tous les citoyens se réunissent autour de l'autorité de l'Assemblée nationale pour le salut de la patrie, le directeur de l'école gratuite de dessin vient vous présenter les maîtres et les élèves de cet utile établissement.

« L'empressement qu'ils ont de prêter le serment d'être fidèles aux lois de la Constitution nous a fait solliciter pour eux cet honneur civique. A qui devez-vous l'accorder à plus juste titre qu'aux enfants de ces hommes dont le patriotisme s'est déployé avec tant d'énergie dans les premiers jours de la Révolution, et dont les bras constamment armés depuis 2 ans protègent nos propriétés !

« Cette jeunesse, ardente héritière de leur patriotisme, paraît devant vous, reconnaissante des bienfaits que vous avez déjà répandus sur elle, et de ceux que vous lui faites espérer. De puissants motifs l'animent à servir la cause de la liberté, mère des arts qu'elle enfanta jadis dans la Grèce, devenue l'institutrice des nations. O vous, jeunes citoyens, dont je m'applaudis d'être l'organe, ajoutez surtout, au serment solennel que vous allez prononcer, celui de ne jamais nuire au commerce national, par des émigrations plus désastreuses encore que la désertion militaire (*Applaudissements.*) Jurez de n'aller chez l'étranger que pour perfectionner des talents qui doivent être consacrés à l'honneur et à l'avantage de la patrie qui les a formés.

Les élèves : Nous le jurons ! (*Applaudissements.*)

M. le Président répond :

« Les nations n'ont jamais fait un pas vers la liberté, sans étendre aussi l'empire des arts, qui ne peuvent se perfectionner qu'avec elle.

« Jeunes citoyens, qui entrez dans la carrière,